N° 1002. DIMANCHE 17 JUILLET 1864. 5e ANNÉE.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces à Paris, chez MM. Laffite, Bullier et Cie, 20, Rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 16 juillet 1864.

BULLETIN.

Il est maintenant certain que le gouvernement danois a adressé aux puissances alliées une demande de suspension des hostilités et d'ouverture de négociations pour la paix. Des lettres venues de Vienne et de Berlin affirment même que la conclusion d'un armistice est un fait accompli et que les négociations entre les cabinets de Vienne, de Berlin et de Copenhague sont commencées.

Une d'entre elles va jusqu'à dire que les conditions posées au Danemark par les belligérants ne seraient pas aussi sévères que l'on pourrait le supposer. M. de Bismark paraît être tout à fait favorable au nouveau cabinet que vient de former le roi Christian, et l'indépendance des duchés reconnue, le ministre prussien serait disposé à mettre une borne aux prétentions qu'il avait affichées jusqu'ici.

D'un autre côté, et malgré les dénégations de plusieurs journaux, le bruit de l'incorporation du Danemark dans la Confédération germanique prend de plus en plus de consistance. Une lettre publiée par l'*Europe* de Francfort affirme d'une manière positive l'authenticité de cette combinaison.

On doit constater que l'opinion générale à Paris et à Londres ne met plus en doute la conclusion prochaine de la paix : c'est le point principal.

Nous reproduisons plus loin, d'après le *Moniteur*, une dépêche du général Deligny, resté à Relizane pour assurer l'exécution des mesures destinées à achever la pacification des Flittas. Le général français mande que l'ordre est complètement rétabli dans cette partie de la province d'Oran.

A la réception diplomatique de M. Drouyn de Lhuys, on commentait beaucoup cette circonstance, que le gouvernement anglais avait envoyé à celui de l'Empereur des félicitations sur la fin heureuse de la révolte en Algérie. Cette démarche, dont l'administration anglaise est fort ménagère, on le sait, signifie, de l'aveu de tous, que lord Palmerston est en ce moment en pleine coquetterie avec nous, pour renouer l'alliance que lord Russell avait si maladroitement compromise.

J. Renoux.

On lit dans le *Moniteur :*

Une dépêche du général Deligny, resté à Relizane pour assurer l'exécution des mesures destinées à achever la pacification des Flittas, annonce que l'ordre est complètement rétabli dans cette partie de la province d'Oran.

Chaque fraction de la tribu est rentrée dans ses campements, et les travaux de la moisson sont repris partout.

Dans sa dépêche, le général Deligny recommande d'éviter tout mauvais propos, toute menace, toute provocation à l'adresse des indigènes, comme le meilleur moyen de compléter l'œuvre accomplie par nos armes.

Nous trouvons dans les journaux d'Oran la communication suivante :

M. le général Deligny a adressé à M. le général Legrand le télégramme ci-après :

Relizane, le 3 juillet.

J'ai convoqué hier à Raz-el-Ameun, au milieu du camp du général Rose, toutes les djemmâas des Flittas. Toutes ont répondu à l'appel. La soumission est complète.

Chaque fraction est replacée dans ses campements. Des douars sont établis sur les routes, pour en assurer la sûreté. Les travaux de la moisson sont repris partout.

La route de Monstaganem à Tiaret peut désormais être parcourue par les rouliers.

Mais, dans les premiers jours, il faudra ne pas tenter le diable, ne pas marcher isolement, s'arrêter au coucher du soleil, aux stations gardées, enfin observer cette consigne de tous les temps, si souvent violée, mais commandée à l'avenir plus impérieusement par la nécessité, et qui consiste à éviter tout mauvais propos, toute menace ou toute provocation à l'adresse des indigènes.

On écrit de Bruxelles :

« On assure que la pensée de se soustraire au texte de la Constitution a tourmenté l'esprit de nos ministres. Cette velléité est abandonnée. L'espérance d'augmenter de cinq ou six membres la phalange ministérielle se trouve ajournée. La droite reprend toutes ses chances dans la lutte électorale qui va s'ouvrir.

« Que produira le mouvement électoral ? Deux ou trois voix de majorité pour le parti conservateur ; prenons les chances les meilleures, il peut donner six ou huit voix. Cela constituera un gouvernement bien faible vis-à-vis d'une opposition ardente et nombreuse. Bien des gens se disent : où allons-nous ? »

Où va la Belgique ?

Nous allons le dire sans détour.

Si le roi Léopold a le bon sens et l'énergie de se mettre du côté des conservateurs catholiques contre les libéraux athées, la Belgique reste, comme la Suisse, un pays indépendant.

Si, au contraire, le roi Léopold laisse aller la Révolution, prenant l'inaction pour habileté et le formalisme pour le patriotisme, avant six mois, la Belgique sera jacobine, et avant un an, française ou hollandaise.

A. Bayvet.

On écrit de Berlin, 13 juillet :

J'ai pu prendre connaissance, aujourd'hui, du texte du traité conclu sous la date du 28 juin, entre la Prusse, la Saxe, les Etats de la Thuringe, le Brunswig, l'électorat de Hesse et la ville libre de Francfort, ainsi que du traité additionnel conclu à la date du 11 juillet entre ces Etats et le Hanovre et Oldenbourg, et je m'empresse de vous en communiquer les dispositions qui peuvent intéresser l'étranger.

En ce qui regarde Oldenbourg et le Hanovre, les Etats du Zollverein sont convenus de garantir à ces deux Etats un minimum des revenus de 27 1/2 groschen (3 fr. 40 c.) par tête et par an pendant que le partage des revenus entre les autres Etats du Zollverein a lieu à raison de 17 1/2 groschen par tête (2 fr. 20 c.). Par conséquent le *pracipuum* des deux Etats est fixé à 1 fr. 25 c., c'est-à-dire à la moitié de ce qu'il était jusqu'ici.

Le traité principal constate que les quatre Etats dissidents, la Bavière, le Wurtemberg, Hesse-Darmstadt et Nassau, pourront adhérer jusqu'au 1er octobre 1864.

Dans un article additionnel, les Etats contracteurs sont convenus que si les quatre Etats ne renouvellent pas le traité douanier avant le 1er octobre, l'abolition du droit de transit sur les vins et le moût, qui sont importés, de ces Etats dans le reste du Zollverein, sera l'objet de négociations spéciales.

L'article 7 du traité principal s'occupe des rapports entre le Zollverein et l'Autriche. « Les Etats contractants reconnaissent qu'ils ont la tâche commune de renouveler le traité de commerce entre le Zollverein et l'Autriche, conclu à la date du 17 février 1853 et qui expire le 31 décembre 1865, et de régler et d'étendre les rapports entre le Zollverein et l'Autriche dans la mesure qui répond à leurs relations intimes avec l'Autriche et à l'intérêt de leurs communications avec cette puissance. Ce règlement doit avoir lieu par des négociations directes avec l'Autriche. » On remarquera avec satisfaction qu'il n'est plus question de l'union douanière avec l'Autriche.

L'article 10 du protocole final s'occupe du traité du 28 juin dit expressément que tous les Etats contractants adhèrent au traité de commerce, de navigation, etc., conclu entre la Prusse et la France à la date du 2 août 1862. La Prusse renouvelle la déclaration faite à la conférence douanière du 23 mars; elle promet de faire des efforts pour obtenir du gouvernement français les réductions de tarif que réclament quelques-uns des Etats contractants; les Etats contractants adhèrent aux concessions réciproques que le Zollverein devra accorder à la France. Les nouveaux traités douaniers sont conclus de même que le traité franco-prussien, pour 12 ans à partir du 1er janvier 1866.

On voit que ce traité est calqué complètement sur la convention entre la Prusse et la Saxe que les journaux ont reproduite il y a quinze jours environ.

Le correspondant spécial du *Times* à New-York lui écrit en date du 1er juillet :

« Grant, dont l'armée s'affaiblit tous les jours, par suite de l'expiration du service de nombreux régiments formés de vieux soldats, n'a pas fait de nouvelles tentatives sur Petersburg.

« Les journaux ministériels disent qu'il faut le renforcer considérablement avant qu'il ne se lance plus loin. Il règne beaucoup d'anxiété au sujet de Sherman. Les confédérés, qui ont derrière lui des forces qui augmentent tous les jours, se sont emparés d'un grand nombre de convois qui lui portaient des munitions. La perte de Sherman pendant la campagne est évaluée à 20,000 hommes. »

LE CANAL DE SUEZ.

On sait que le pacha d'Egypte avait soumis au jugement de l'Empereur les difficultés qui se sont élevées entre son gouvernement et la Compagnie du canal de Suez. La commission arbitrale, constituée par l'Empereur, vient de remettre entre les mains de Sa Majesté le rapport où sont formulées les conclusions auxquelles elle est arrivée.

La commission propose :

La résiliation des clauses du traité par lesquelles le gouvernement égyptien s'était engagé à fournir à la Compagnie un effectif de 22,000 travailleurs indigènes.

La rétrocession à l'Egypte de toutes les terres qui avaient été concédées à la Compagnie pour cent années, en réservant toutefois à la Compagnie, le long du canal, le terrain nécessaire à la construction des établissements indispensables pour l'exploitation et l'entretien du canal.

La vente à l'Egypte, moyennant un prix de douze millions, du canal d'eau douce qui part du Nil et qui aboutit à Suez ;

L'attribution à la Compagnie d'une indemnité de soixante-douze millions en échange des terres qui lui sont reprises, et comme compensation du surcroît de dépenses que lui imposera la substitution de travailleurs européens et d'engagés volontaires aux travailleurs indigènes qui devaient lui être fournis par le gouvernement égyptien.

M. de Lesseps, après avoir accepté au nom de la Compagnie de Suez, la sentence arbitrale, est parti hier soir pour se rendre en Egypte.

LA TRAITE DES NÈGRES.

Sous ce titre, le *Courrier des États-Unis* rapporte le trait qu'on va lire et où l'on verra comment la Nouvelle-Angleterre, qui a plus d'une ressemblance avec l'*ancienne*, entend la pratique de « la philanthropie » et l'abolition de l'esclavage :

« La Nouvelle-Angleterre est renommée pour ses chantiers maritimes, ses cartes au potiron et son horreur prétendue pour la traite et l'esclavage des noirs. Aussi était-il naturel que les philanthropes yankées des Etats de l'est allassent joindre par milliers les armées en campagne pour arracher à un joug oppresseur les pauvres malheureux esclaves du Sud. Comme le Yankee aime la liberté et se plie difficilement à la discipline militaire, un grand nombre d'entre eux se contentèrent de

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 17 JUILLET 1864.

JACK HINTON

IMITÉ DE L'ANGLAIS

DE

CHARLES LEVER.

I.

Un soir du mois de février 1811, à l'issue d'un dîner d'apparat donné par le général Hinton, mon père, dans son magnifique hôtel de St-James-square, nous étions réunis en famille autour du feu du salon : le général, ma mère, ma charmante cousine, miss Julia Egerton, et moi, imberbe officier de la garde.

« Voici, Jack, ton brevet d'aide de camp, me dit le général. Tu partiras demain pour rejoindre l'état-major en Irlande.

— En Irlande ! répéta ma mère avec un mouvement d'effroi. En Irlande ! Mais c'est horrible. Mon cher Jack, je ne peux pas songer à t'y rendre.

— Pardon, répondis-je fièrement : puis je portai sur Julia un regard interrogateur. Elle le comprit et elle fredonna : « *Partons pour la Syrie.* »

Je me retirai avec humeur.

Il y avait six mois que la faveur d'un prince du sang, mon parrain, m'avait fait nommer sous-lieutenant dans la garde, et j'étais lancé avec ardeur dans le tourbillon de la société de Londres. Mon père n'était pas seulement un officier distingué, mais encore un des hommes les plus populaires du Club, et ma mère avait été, vingt ans auparavant, une des beautés de la capitale ; cela me rendait l'objet d'une attention marquée, à laquelle je m'imaginais que certains mérites personnels augmentaient encore mes titres.

C'était dans le but de conjurer, autant que possible, les conséquences funestes d'une telle position, que mon père avait travaillé secrètement à me faire entrer dans l'état-major du vice-roi d'Irlande, dans l'espoir de développer chez moi le goût de la carrière vraiment militaire, à laquelle il me destinait dans le fond de son cœur.

II.

Quelques jours après, je sortais d'un accablement causé par une trentaine d'heures de mal de mer, en entendant dire autour de moi que nous entrions dans la baie de Dublin. Je quittai le hamac où, étendu si longtemps, j'avais pensé à l'Irlande avec un certain effroi ; car je partageais alors jusqu'à un certain point les préjugés défavorables de ma mère sur ce pays.

Bientôt le bruit et le remue-ménage qui se firent sur le pont m'annoncèrent le terme de notre voyage. La nuit était sombre, le vent furieux, et il pleuvait à torrents. A peine eut-on amarré, que notre bord fut envahi.

« Où faut-il vous conduire, capitaine ? me demanda un gaillard déguenillé, quand j'eus pris place dans son véhicule.

— Au *Castle* ; vous savez où c'est, sans doute ?

— Je le crois bien ! j'y vais à tous les levers. Mais le chemin n'est pas des meilleurs.

— Soyez prudent.

— « Begorra ! nous y voilà ! » vociféra-t-il peu d'instants après.

En effet, le cheval et la voiture tombaient dans un trou. Mon homme fut lancé au loin ; j'eus le même sort, et je reçus sur la tête une avalanche d'effets qui m'étendit par terre, privé de connaissance.

Quand je repris mes sens, j'étais seul, couché sur un canapé dans une grande pièce. Un souvenir confus de mon accident et de mon voyage et une sensation assez douloureuse dans la tête, telles étaient mes seules impressions.

Pendant que je cherchais à débrouiller ce chaos, on ouvrit la porte avec précaution, et je vis paraître un individu d'une soixantaine d'années, ayant à peine quatre pieds et demi de haut et une tête énorme, affublé d'une livrée bizarre.

« Où suis-je ? » lui demandai-je.

— Dans le *Castle* de Dublin.

— Mais cette chambre, qui l'occupe ?

— Le capitaine Phil O'Grady. — Le voici venir, je reconnais son pas, ajouta-t-il en se retirant.

« M. Hinton, me dit le capitaine, j'espère que vous êtes remis. Il m'a été impossible de quitter plus tôt ; le conseil a été suivi d'un dîner, et quelques-uns de ces Messieurs aiment à rester longtemps à table. Vous n'êtes point blessé, n'est-ce pas ?

— Seulement un peu contusionné.

— Vous avez des dépêches, je suppose ?

— Oui, répondis-je en les exhibant ; quand faut-il qu'elles soient remises au vice-roi ?

— A l'instant même, si vous pouvez m'accompagner.

Quand j'eus fait ma toilette, O'Grady me présenta au duc, que nous trouvâmes attablé avec une douzaine de personnes.

« Hinton, enchanté de vous voir, dit le vice-roi, me faisant signe d'approcher. Votre père est un de mes très anciens amis ; lady Charlotte, votre mère, se porte bien ? Le capitaine m'a appris votre accident ; il est sans gravité, par bonheur. »

Le vin coulait à flots sous le feu roulant d'une conversation joviale, risquée, mordante, sans que la présence du duc mît le moindre frein à la gaîté. Il pleuvait des anecdoctes sur l'armée, la magistrature, le barreau, avec force commentaires des auditeurs, qui ne négligeaient pas une occasion de décocher un trait. Ce qui m'étonnait le plus, c'est que personne ne s'estimait trop avancé en âge ou trop haut placé pour prendre part à ce joyeux tournoi, et que tous, à l'envi, donnaient un tour comique aux affaires les plus sérieuses et riaient tout aussi bien à leurs propres dépens qu'aux dépens d'autrui.

Tous les sujets étaient traités non-seulement sans contrainte, mais encore avec une profonde connaissance du cœur humain.

On ne se faisait pas faute non plus de personnalités, nul n'épargnait son voisin, car nul ne s'attendait à des ménagements.

C'était une arène ouverte où l'esprit disputait la palme à l'esprit.

« Sa Grâce va se retirer, me dit enfin le capitaine ; nous levons la séance de bonne heure parce que nous avons revue au Parc demain matin. »

Comme il était près de 2 heures, je n'avais pas à critiquer cette résolution. Toutefois, je l'avoue, malgré mon extrême fatigue, j'envisageai avec regret le moment de la retraite, craignant de ne plus avoir l'occasion d'assister à un si curieux spectacle. Les convives se levèrent, et le duc, nous souhaitant la bonne nuit, serra cordialement la main à chacun de nous.

O'Grady me conduisit à mon quartier. Je n'eus pas plus tôt la tête sur l'oreiller, que je m'endormis profondément.

III.

A peine eus-je ouvert les yeux et promené un regard dans ma chambre froide et très peu confortable, que mes pensées se reportèrent sur la maison paternelle. Le langage sérieux de mon père, les craintes de ma pauvre mère me revinrent à l'esprit. Je me rappelai qu'à Eton et à Sandhurst, tout élève irlandais était le point de mire des railleries ; que, dans la garde, nous affichions constamment un ton de supériorité sur nos amis d'Irlande.

Elevé dans la serre chaude de ces préjugés, je professais un mépris exagéré pour tout ce qui sentait l'Irlande, et j'avais une haute idée, bien moins absurde, de tout ce qui était anglais. En dépit de l'exemple donné par le prince-régent lui-même, qui choisissant de préférence sa société parmi les Irlandais, ma mère était à cent milles de penser que l'on pût les con-

(1) Reproduction interdite.